



AFFAIRE BENALLA : PRÉMICES DE LA FONCTION PUBLIQUE SELON MACRON

Attachée à la démocratie et à la justice, la CGT Fonction publique considère comme indispensable que ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Benalla aille à son terme, dans la plus grande transparence et que tous les responsables soient jugés.

Dans ce cadre, la CGT Fonction publique soutient la demande de la CGT Police Ile de France d'être auditionnée par la Commission des Lois.

Mais, d'ores et déjà, à partir des faits vérifiés, la CGT Fonction publique tient à souligner les dérives graves dont ce dossier est tristement révélateur. Car, c'est bien une politique générale qui autorise – si ce n'est encourage – de tels faits inacceptables.

Qui est ce monsieur Benalla, si ce n'est un agent contractuel rémunéré sur les deniers publics ?

Voilà qui éclaire d'une lumière crue, les turpitudes inhérentes aux recrutements de gré à gré dans la Fonction publique et, sans doute la préfiguration de ce que pourrait être le contrat de mission cher à l'exécutif.

Notons d'abord que cette personne, âgée de 26 ans, dont ni la qualification exceptionnelle ni la compétence avérée ne sautent aux yeux, bénéficie d'un salaire brut au minimum (les chiffres varient) près de 3 fois supérieur à celui d'une infirmière en fin de carrière et 2 fois à un professeur des écoles. Et ne parlons pas de la voiture de fonction et de l'appartement !

Relevons ensuite que, sans les révélations des médias, des exactions d'une extrême gravité, connues par les autorités, n'auraient donné lieu qu'à une sanction très modeste, prise dans l'opacité que permettent les conditions d'emploi non statutaires, a fortiori dans les hautes sphères. Ce n'est pas le cas de nombreux fonctionnaires qui, pour des fautes bien moins graves, sont traduits manu militari devant des conseils de discipline et sont frappés de sanctions souvent bien plus lourdes...

Enfin, observons combien il est aisé que, toujours en l'absence de règles, un agent puisse être recasé dans de nouvelles fonctions sans que rien ne démontre ses capacités à les occuper.

Or, en plaidant pour le recours massif aux non titulaires dans la fonction publique, en imposant au parlement des amendements ouvrant tous les postes de direction aux contractuels, c'est bien ce système généralisé que souhaitent mettre en place le Président de la République et le gouvernement.

Le libéralisme étant sans vergogne, précisons que, à l'autre bout de la chaîne, le pouvoir en place n'aura aucun scrupule à développer une précarité inique et insupportable !

A l'opposé de ces orientations éhontées, la CGT Fonction publique continue plus que jamais de se mobiliser pour un statut général rénové et renforcé, porteur de règles transparentes et collectives, permettant l'égalité d'accès à tous les emplois publics et garant d'égalité de traitement de tous les citoyens.

Montreuil, le 23 juillet 2018

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 56 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)